

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-116, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1965», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Vaillancourt, que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 7 AOÛT 1964.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que j'ai l'honorable Wilfred Judson, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 7 août, à 5.45 p.m., afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire adjoint du Gouverneur général,
A. G. CHERRIER.

L'honorable

Le Président du Sénat.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.